SÉOLIS vous accompagne dans vos projets de changement de chauffage et finance en partie vos travaux.

Ces travaux de rénovation énergétique s'inscrivent dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Les avantages

Dans un contexte de coûts élevés des énergies, il est plus que jamais important de chercher à consommer mieux et à consommer moins.

Des travaux de changement de chauffage vous permettront de :

- Valoriser votre logement
- Économiser de l'énergie et ainsi réduire vos factures
- Améliorer votre confort



Une offre pour tous

Propriétaires ou locataires (avec accord du propriétaire) d'une maison individuelle construite depuis plus de 2 ans en résidence principale.

On s'occupe de tout !

Un accompagnement en 3 étapes :

1. Prise de contact sous quinze jours en vue de convenir d'un rendez-vous à votre domicile pour établir un devis.
2. Après acceptation du devis, réalisation des travaux dans un délai moyen de 2 à 3 mois.
3. En choisissant SÉOLIS, vous profitez de nos primes dès la signature du devis. Celles-ci sont directement déduites, vous évitant ainsi toute avance de frais (TVA 5.5%).

Les travaux doivent être réalisés par l'un de nos partenaires qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

SÉOLIS est signataire de la charte **« Coup de Pouce »** chauffage.

Comment nous joindre ?

Faire une demande en ligne

Plus d'infos : www.seolis.net

Les informations contenues dans ce document ne sont pas contractuelles.

Photos © Adobe stock - D-R14-SU-40 E - Septembre 2026

Chauffage



Remplacer votre chauffage pour diminuer votre facture d'énergie

SÉOLIS vous accompagne et finance en partie votre installation de chauffage.

Séolis SIEDS Energies • Services
Votre énergie est ici

336 avenue de Paris
CS 98536 - 79025 NIORT CEDEX

SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 72 116 000 €
RCS Niort 492 041 066

Séolis SIEDS Energies • Services



Quels équipements de chauffage choisir pour bénéficier des aides financières ?

La pompe à chaleur

L'installation d'une **pompe à chaleur** dans une maison permet de faire des économies d'énergie qui se répercuteront sur votre facture d'électricité. Elle capte les calories présentes dans l'air, le sol ou un point d'eau à proximité de votre habitation. Ensuite, elle réinjecte ces calories dans les pièces de votre habitation sous forme de chaleur.



Le système solaire combiné

Le s**ystème solaire combiné** utilise l'énergie solaire, inépuisable et gratuite, pour chauffer l'intérieur de l'habitation et produire de l'eau chaude sanitaire. Une solution gagnante qui conjugue de multiples atouts sans forcément nécessiter de gros travaux.



La chaudière biomasse

Parce qu'elle utilise des combustibles naturels, la **chaudière biomasse** est particulièrement écologique et économique.



L'ÉQUIPEMENT DOIT ÊTRE LABÉLISÉ

flamme VERTE Le label du chauffage au bois

Le chauffage au bois

L'appellation « **appareil indépendant de chauffage au bois** » désigne un système de chauffage fonctionnant grâce au bois : poêle, foyer fermé, insert, cuisinière. Le combustible écologique utilisé peut prendre diverses formes : granulés, pellets, bûches.



L'ÉQUIPEMENT DOIT ÊTRE LABÉLISÉ

flamme VERTE Le label du chauffage au bois

À la clé : un gain de confort thermique, un geste pour la planète et des économies d'énergie.

PRIMES CEE SÉOLIS

SI L'ÉQUIPEMENT **REMPLACE** UNE CHAUDIÈRE

Pour l'**installation d'une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau en remplacement d'une chaudière au fioul, charbon ou gaz, le montant de la prime CEE est désormais fonction de :**

- la surface chauffée
- la performance énergétique (Etas)

Les primes sont consultables sur le site : www.seolis.net>particuliers> economies-denergie>operation-chauffage

Elles sont majorées pour les ménages modestes.

SI L'ÉQUIPEMENT **NE REMPLACE PAS** UNE CHAUDIÈRE

Montant des primes CEE SÉOLIS dans le cas où l'**équipement installé ne remplace pas une chaudière au fioul, charbon ou gaz :**

POMPE À CHALEUR AIR-AIR	
< 35 m²	250 €
>= 35 et < 90 m²	450 €
>= 90 m²	550 €

POÊLE À BOIS, À GRANULÉS, INSERT	
66 % <= Etas < 72 %	100 €
72 % <= Etas < 80 %	125 €
Etas >=80 %	170 €

D'autres primes CEE sont disponibles.
À consulter sur le site internet de SÉOLIS :

MaPrimeRénov' Mieux chez moi, mieux pour la planète

D'autres dispositifs d'accompagnement sur www.maprimerenov.gouv.fr